



A l'attention des parents des élèves du 1^{er} degré.

Le temps est venu de vous communiquer les modalités pratiques d'organisation ainsi que le calendrier de cette fin d'année scolaire une nouvelle fois inédite.

1. Orientation scolaire envisagée pour l'année prochaine

Pour **les élèves de 2^{ème} année**, la présentation détaillée de l'offre d'enseignement pour la 3^{ème} secondaire a eu lieu ce lundi 10 mai. Le fascicule « *En route vers le deuxième degré* » a été distribué aux élèves et est également consultable via le site internet du Collège : <https://www.ecah.be/college/>

Le formulaire de pré-choix d'orientation est à compléter en ligne en utilisant le lien : www.collegehannut.be/bul20/options3 ou en scannant le QR code repris sur le document remis à votre enfant ce lundi. L'échéance pour l'encodage est fixée au mardi 25 mai.

Pour **les élèves de 1^{ère} année**, des séances d'information sur le choix de menu des 4 heures d'activités complémentaires pour la 2^{ème} seront programmées dans le courant de la semaine du 24 mai. Un fascicule intitulé « *En route vers la 2^{ème}* » sera également édité et distribué aux élèves. Il comprendra le formulaire de pré-choix que les parents seront invités à compléter et à faire parvenir à l'école pour le mercredi 2 juin. Sauf communication écrite contraire, adressée à l'*Accueil* (L. Krüger 019/ 519.500.), c'est ce « *Formulaire de pré-choix* » signé et daté par les parents qui fera autorité. Si un changement d'orientation devait intervenir après les Conseils de classe et la réception du bulletin de fin d'année, il faut impérativement avertir, par écrit, la responsable de l'*Accueil* dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, pour le 7 juillet au plus tard.

2. Les cours

L'horaire régulier des cours sera respecté jusqu'au lundi 14 juin 14h30 pour les 1C et 2C/S et jusqu'au mercredi 16 juin 12h00 pour les 1/2 Diff.

3. Les épreuves formatives et certificatives (voir annexe 1)

Pour les élèves de 1^{ère}, les évaluations de fin d'année ont une valeur **formative**. Elles permettent de dresser un état des lieux pédagogique dans la perspective de la 2^{ème} année. Les évaluations formatives de fin juin porteront sur les 5 disciplines suivantes : français, maths, étude du milieu, langue moderne et sciences. Les autres disciplines sont évaluées uniquement sur les 5 périodes du travail journalier.

Pour les élèves de 2^{ème}, les évaluations de fin d'année ont une valeur **certificative** puisqu'il s'agit des épreuves externes du CE1D qui portent sur les matières suivantes : français, maths, langue moderne, sciences et étude du milieu (SEGEC). Les autres disciplines sont évaluées sur les 5 périodes du travail journalier.

Pour les élèves de 1/2 Diff., les évaluations de fin d'année ont également une valeur **certificative** puisqu'il est question de l'épreuve externe du CEB.

L'annexe 1 détaille le programme complet de ces épreuves qui débutent le mardi 15 juin pour se terminer le 21 juin à 10h05 pour les élèves de 1^{ère} année et à 12h00 pour les élèves de 2^{ème} année. Pour les élèves de 1/2 différenciée, les épreuves se clôturent le mardi 22 juin.

Durant la période des épreuves de fin d'année, les élèves peuvent quitter l'établissement en fonction du programme horaire établi (**cfr annexe 1**) et consacrent le temps ainsi libéré à l'étude au domicile des épreuves prévues pour le lendemain. Cependant, il est aussi possible de bénéficier d'une étude sous surveillance à l'école selon l'horaire suivant :

11h15 - 12h00 :	temps d'étude
12h00 - 12h55 :	repas (<i>emporté du domicile</i>) et temps de midi site Lycée
12h55 - 14h35 :	temps d'étude
14h35 - 14h50 :	pause et récréation
14h50 à 15h40 ou 16h00 ou 16h15 :	temps d'étude (<i>voir horaire de chacun</i>).

Si vous souhaitez bénéficier de cette opportunité, vous voudrez bien faire parvenir à l'**Accueil** (L. Krüger) le **Formulaire d'inscription en annexe 2**.

Il y a lieu de se présenter à chaque examen avec tous les documents propres au cours (*syllabus, notes manuscrites, livres en location à restituer à S. Lefèvre, économiste, lors de son passage en classe durant l'épreuve*), ainsi que le matériel pédagogique adéquat.

A partir du lundi 21 juin à 10h05 pour les 1^{ères}, à 12h00 pour les 2^{èmes} (sauf test oral nlds/agls), les élèves ne sont plus tenus de se présenter à l'école (sauf pour la remise des *bulletins*). Rappelons qu'à partir de cette date, les élèves se trouvent placés **sous la seule responsabilité des parents**. Si vous souhaitez un accueil et un encadrement au-delà des épreuves, nous vous invitons à prendre contact avec l'**Accueil** (L. Krüger au 019/ 519.500.) pour définir les modalités pratiques d'organisation (**cfr annexe 2**).

4. Le dispositif EBS "Elèves à besoins spécifiques"

Les élèves à besoins spécifiques bénéficient d'un encadrement professoral de proximité durant les épreuves, de temps supplémentaire et de documents adaptés.

5. Les Conseils de classe, de délibération et de guidance.

Ces réunions en équipes professorales se tiendront du mardi 22 au vendredi 25 juin. Elles visent, *d'une manière générale*, à évaluer le travail scolaire de l'année de chaque élève, à statuer sur la poursuite de sa scolarité, à prodiguer des conseils d'orientation avisés ainsi qu'à préparer Bulletins et autres documents officiels.

Pour les 1/2 Différenciée et les 2C/S, il s'agira de statuer sur la délivrance ou non par le Conseil de classe du CEB ou du CE1D en se référant à l'Avenant au Règlement des études auquel vous avez été récemment invités à marquer votre adhésion.

Aucun résultat, aucune décision de Conseil de classe ne seront renseignés par voie téléphonique ou autre média. Le bulletin est le seul mode de communication officielle.

6. La remise des bulletins.

La remise des bulletins aura lieu le lundi 28 juin et sauf levée des mesures de précaution sanitaire, elle se déroulera conformément aux normes actuelles de protection et de distanciation sociale. Ce qui implique les mesures suivantes :

- a. une seule personne vient chercher le bulletin
- b. elle se présente avec un masque et se désinfecte les mains à l'entrée
- c. elle respecte un sens unique de circulation : entrée par la salle polyvalente 1 et sortie par le portique au bout du préau
- d. elle ne s'attarde nullement sur place
- e. elle se conforme au timing suivant :

9h00 les 2A, 2B, 2C & 2D

9h30 les 2E, 2F, 2G & 2H

10h00 les 2I, 2J, 2K & 2L

10h30 les 2M, 1/2 Diff., 1A & 1B

11h00 les 1C, 1E, 1F & 1G

11h30 les 1H, 1I, 1J & 1K

12h00 les 1L, 1M & 1N.

Dès la réception du Bulletin, le délai pour l'introduction d'un recours vis-à-vis d'une décision de Conseil de classe commence à courir (voir le détail de la procédure dans le Règlement des études p.13). Cette introduction aura lieu, cette année, dans le cadre d'une conciliation interne avec la direction pour examiner le bien-fondé du recours. Cette rencontre se tiendra dans la matinée du 30 juin entre 9h et 12h00 au plus tard et de préférence sur rendez-vous pris à l'Accueil (L. Krüger - 019/519.500.). Au besoin, des Conseils de classe de recours se tiendront dans l'après-midi du mercredi 30 juin, avec notification des décisions aux requérants à leur terme. Préalablement à l'introduction du

recours, les requérants peuvent solliciter un contact avec les titulaires pour obtenir toutes les informations relatives à la décision du Conseil de classe. Ce contact peut avoir lieu le mardi 29 juin, selon la procédure développée ci-après.

7. La réunion de parents

Au vu du contexte sanitaire, nous vous proposons la procédure suivante :

- après réception du bulletin de son enfant, le parent qui souhaite avoir un contact avec un professeur envoie un mail à son adresse professionnelle (prénom.nom@ecah.be); dans ce courriel, il renseigne son identité, le nom de son enfant, sa classe, ainsi que l'heure dans la journée du mardi qui lui convient pour un échange téléphonique
- la journée du mardi 29 juin est, en effet, réservée aux contacts parents/professeurs ; ces derniers se tiennent disponibles entre 9h00 et 12h00 ainsi qu'entre 13h00 et 16h00
- le/la professeur.e lui adresse d'initiative le coup de fil à l'heure précisée.

Si vous éprouvez quelque difficulté dans la recherche du contact, il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'Accueil, au 019/ 519. 500. Les deux directions se tiennent également à disposition, selon les mêmes tranches horaires.

jean-michel.dejonghe@ecah.be nathalie.rompen@ecah.be

8. Des livres & manuels

Pour la rentrée de septembre 21, il est possible, comme cette année, de se procurer les manuels via une collaboration avec l'asbl Rent a book : voir le document en **annexe 3** pour complément d'information.

Pour la clôture fin juin des comptes de la présente année scolaire, merci de veiller à régler les éventuels arriérés impayés à ce jour. En cas de difficulté, nous vous demandons de bien vouloir prendre contact avec S. Lefèvre (stephanie.lefevre@ecah.be - 019/519.471.)

9. Les permanences estivales

L'école est ouverte pour répondre à toute démarche informative ou administrative du 1^{er} au 7 juillet et à partir du 16 août, de 9h00 à 12h00.

La rentrée des classes est fixée au jeudi 2 septembre. Un courrier vous parviendra fin août pour en préciser les contours.

10. Le calendrier adapté de fin d'année

- jeudi 13 & vendredi 14 mai : congé de l'Ascension
- **mardi 18 mai** : Assemblée, en distanciel, des membres du personnel du Lycée de 8h30 à 10h00. Les cours ne commenceront donc qu'à 10h20. Avec votre accord, votre enfant pourra se présenter à l'école pour cette heure précise. Cependant, l'établissement est ouvert dès 7h30 pour accueillir tous les élèves qui se présenteraient. Un encadrement éducatif sera bien évidemment assuré. Les parents qui souhaitent un contrôle effectif de la présence de leur enfant sur le site Lycée entre 8h25 et 10h00 en feront la demande à l'Accueil (L. Krüger), par téléphone (019/ 519.500.) ou par un mot écrit.
- lundi 24 mai : congé de Pentecôte
- **mardi 25 mai** : Journée Pédagogique annulée - **Cours réguliers**
- lundi 14 juin : Fin des cours à 14h30 (élaboration des plans PIA/2S)
- du mardi 15 juin au lundi 21 juin : épreuves certificatives et formatives de fin d'année
- du mardi 22 juin au vendredi 25 juin : Conseils de classe & de guidance
- lundi 28 juin : remise des bulletins de la Période 5
- mardi 29 juin : contacts parents/professeurs
- mercredi 30 juin : Conseils de classe de recours.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à cette communication et vous souhaitons une excellente fin d'année scolaire.

L'équipe de direction : Jean-Michel Dejonghe & Nathalie Rompen

Epreuves Certificatives (CEB & CE1D)**ANNEXE 1.**

Dates	1/2 Diff. CEB	2C/S CE1D
Mardi 15 juin	Cours réguliers	8h25—10h05 Cours réguliers 10h20—12h00 EDM (Epreuve SEGEC)
Mercredi 16 juin	Cours réguliers	8h25—10h05 Français (Partie 1) 10h20—12h00 Français (Partie 2)
Jeudi 17 juin	J1 Epreuves CEB	8h25—10h05 Sciences (Partie 1) 10h20—11h10 Sciences (Partie 2) 11h30—14h00 Test oral Nlds/Agls (+/- 23 élèves)
Vendredi 18 juin	J2 Epreuves CEB	8h25—10h05 Nlds/Agls (Partie 1) 10h20—11h10 Nlds/Agls (Partie 2) 11h30—14h00 Test oral Nlds/Agls (+/- 23 élèves)
Lundi 21 juin	J3 Epreuves CEB	8h25—10h05 Mathématique (Partie 1) 10h20—12h00 Mathématique (Partie 2) 12h20—14h50 Test oral Nlds/Agls (+/- 23 élèves)
Mardi 22 juin	J4 Epreuves CEB	

Epreuves Formatives (1C)

Dates	1C
Mardi 15 juin	8h25—10h05 Cours réguliers 10h20—12h00 Mathématique
Mercredi 16 juin	8h25—9h15 Préparation de l'épreuve formative 9h30—11h10 Nlds/Agls
Jeudi 17 juin	8h25—9h15 Préparation de l'épreuve formative 9h30—11h10 Français
Vendredi 18 juin	8h25—9h15 Préparation de l'épreuve formative 9h30—11h10 Sciences
Lundi 21 juin	8h25—10h05 EDM

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je/Nous soussigné.e(s) M./Mme,

(n° de téléphone/GSM de contact:), parent(s)/responsable(s)

de l'élève de la classe de, souhaite/-ons

son inscription à l'étude surveillée et à l'encadrement organisés par l'école dans le

courant de la session des épreuves formatives et certificatives de juin 21 :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> étude l(es) après-midi(s) | <input type="checkbox"/> du mardi 15 |
| | <input type="checkbox"/> du jeudi 17 |
| | <input type="checkbox"/> du vendredi 18 |
| <input type="checkbox"/> sortie de l'école en fin d'après-midi à | <input type="checkbox"/> 15h40 |
| | <input type="checkbox"/> 16h00 |
| | <input type="checkbox"/> 16h15 |
| <input type="checkbox"/> je souhaite un accueil/encadrement au-delà des épreuves | |

A cette fin, je prendrai contact avec l' Accueil (L. Krüger, 019/ 519.500.) pour en définir les besoins & modalités pratiques d'organisation.

Le présent formulaire est transmis à l' Accueil (L. Krüger) pour information et suivi.

Date: Signature:

NB1. L'inscription d'un élève à l'étude de l'après-midi implique nécessairement sa présence obligatoire à l'école tant lors du repas de midi (pris en salle d'étude où un contrôle des présences est effectué) qu'à la récréation. Aucune sortie n'est donc autorisée pendant ce temps de midi, pour quelque prétexte que ce soit. Il faut donc se munir de son casse-croûte.

NB2. Chaque élève se présente à l'étude de l'après-midi avec tous les documents utiles lui permettant de préparer les épreuves du lendemain.

ANNEXE 3.

Nous souhaitons ici vous informer que nous reconduisons notre collaboration avec l'asbl Rent a book spécialisée dans la vente de manuels scolaires. Il sera donc à nouveau possible de commander les manuels sur www.rentabook.be à partir du 12-07-21 selon la procédure suivante :

- se rendre sur ce site, sélectionner notre établissement, l'année d'étude et la formule de langue (ndls/base, ndls/immersion, anglais/base, heavy english)
- sélectionner les livres dont vous avez besoin dans la liste renseignée
- préciser le mode de paiement : virement, bancontact, visa, mastercard, PayPal.

La Poste se chargera de livrer les manuels commandés à votre domicile.

En cas de problème quelconque, vous pouvez contacter l'asbl Rent a book, soit à l'adresse suivante : mail info@rentabook.be soit par téléphone via le numéro suivant : 02/ 397.98.90. Cette manière de procéder est également applicable pour solliciter un éventuel aménagement de paiement (se munir de la référence de la commande en 9 chiffres).

Le Lycée tiendra également une permanence le mardi 24/08/21 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 pour apporter de l'aide à tout qui éprouverait des difficultés dans sa démarche de commande. Nous vous demandons de vous présenter à l'Economat du Lycée.

Notre collaboration avec Rent a book porte sur les manuels achetés. Pour ce qui concerne les livres loués et les syllabus rédigés en interne, l'école en assure la distribution en début d'année via les professeur.es des cours concernés.

Il va de soi qu'il n'y a aucune obligation de passer par les services de Rent a book pour se procurer les livres. Vous êtes libres d'adresser une commande individuelle en librairie. Pour ce faire, la liste des ouvrages figurera sur le site de l'asbl Rent a book à partir du 12 juillet.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Stéphanie Lefèvre, économiste responsable de la librairie scolaire du Lycée (019/ 519.471 ou 019/ 519.504 ou encore stephanie.lefevre@ecah.be)

L'équipe de direction.

NB. Pour les élèves qui poursuivent leur formation en 3^{me} au Collège D2/3, une communication spécifique quant aux modalités pratiques de collaboration avec l'asbl Rent a book ainsi que l'échéancier des opérations sera adressée ultérieurement.